

# Qu'est-ce que la Gestion des Ressources Humaines ?

## E XERCICE 1

### Questions à choix multiple

- 1** – *Parmi ces différents postes, quels sont ceux qui sont rattachés à la fonction RH (plusieurs réponses possibles) ?*
- a. Responsable Développement RH
  - b. Directeur Administratif et Financier
  - c. Assistant de Direction
  - d. Responsable Formation
  - e. Contrôleur de Gestion Sociale
  - f. Responsable *Compensation & Benefits*
  - g. Assistant juridique RH
  - h. Consultant en recrutement
- 2** – *« Le service RH a décidé de confier la gestion des congés payés aux responsables opérationnels ». À quel terme managérial se rapporte cette décision (une seule réponse possible) ?*
- a. l'externalisation de la fonction RH
  - b. l'internalisation de la fonction RH
  - c. la décentralisation de la fonction RH
  - d. la centralisation de la fonction RH
  - e. l'outsourcing de la fonction RH

**3** – *Le droit du travail émane de plusieurs sources. Associer le texte juridique à son origine :*

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> a. les usages</li> <li><input type="checkbox"/> b. la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999)</li> <li><input type="checkbox"/> c. les lois</li> <li><input type="checkbox"/> d. la jurisprudence</li> <li><input type="checkbox"/> e. les traités communautaires</li> <li><input type="checkbox"/> f. la directive du 22 septembre 1994 relative à l'institution d'un Comité d'Entreprise Européen (CEE)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 1. Source nationale étatique</li> <li><input type="checkbox"/> 2. Communauté Européenne</li> <li><input type="checkbox"/> 3. Organisation Internationale du Travail</li> <li><input type="checkbox"/> 4. Source nationale professionnelle</li> </ul> |
|---|--|

**4** – *L'ESS (Employee Self Service) fait référence à (une seule réponse possible) :*

- a. l'utilisation de l'outil informatique par le service Ressources Humaines dans ses activités quotidiennes
- b. l'existence d'un forum sur l'intranet d'une organisation pour répondre aux questions RH des salariés
- c. l'existence d'un blog pour chaque salarié via le serveur de son organisation
- d. la possibilité pour le salarié de gérer lui-même son dossier individuel via une application informatique

**5** – *Parmi ces variables, quelles sont celles qui sont susceptibles d'influencer l'activité RH de l'entreprise (plusieurs réponses possibles) ?*

- a. la fiscalité
- b. les budgets de l'entreprise
- c. le chômage
- d. le dirigeant de l'entreprise
- e. l'inflation
- f. les changements démographiques
- g. la structure de l'entreprise
- h. le style de leadership

## CORRIGÉ

### 1 – Bonnes réponses : a d e f

Ces quatre postes font partie du service RH :

- le *Responsable Développement des Ressources Humaines* a en charge la conception, le pilotage et le suivi de projets RH transversaux, en relation avec d'autres fonctions ou départements de l'entreprise ;
- le *Responsable Formation* définit, construit et pilote la politique de développement des compétences des salariés en lien avec la stratégie globale de l'entreprise. Ses missions sont l'identification des besoins de l'entreprise, l'élaboration, l'organisation et la mise en place du plan de formation ainsi que l'évaluation des actions de formation menées ;
- le *poste de Contrôleur de gestion sociale* fait partie des nouveaux métiers de la fonction RH à la croisée du contrôle de gestion et de la Gestion des Ressources Humaines ;
- le *Responsable Compensation & Benefits* (ou Responsable Rémunération et Avantages Sociaux) est chargé de coordonner, harmoniser, orienter, ajuster la politique de rémunération de l'entreprise et de conseiller les opérationnels dans son application.

Les autres postes ne sont pas rattachés à la fonction RH :

- le *Directeur Administratif et Financier* (DAF) d'une entreprise s'occupe de la finance ainsi que du respect de l'application des réglementations et de la législation liées à l'activité de la structure pour laquelle il travaille. Le Directeur Administratif et Financier est le garant de la bonne gestion administrative et financière de l'entreprise. Il peut éventuellement se voir confier des tâches d'administration du personnel ;
- l'*assistant de direction* est le collaborateur direct d'un cadre, d'un manager ou d'un dirigeant mais, de plus en plus, la fonction d'assistant de direction consiste à travailler avec plusieurs cadres d'un même service. Il est hiérarchiquement rattaché au Président-directeur Général, au Directeur Général, au Secrétaire Général, au Directeur d'une fonction de l'entreprise. Dans ce dernier cas, il est donc possible de trouver un assistant de direction rattaché au Directeur des Ressources Humaines ;
- l'*assistant juridique RH* est rattaché au service juridique mais est en lien avec la Direction des Ressources Humaines qu'il assiste et conseille, comme les autres directions opérationnelles de l'entreprise, en matière de législation du travail ;
- le *consultant en recrutement* est extérieur à l'entreprise : il prend en charge pour le compte d'une entreprise la recherche et la sélection d'un collaborateur après avoir été associé à la définition du poste et du profil.